



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

construction

Question écrite n° 67525

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les différentes lois des ministres du logement. Après la loi dite Dufflot, nous sommes passés à la loi « Pinel », toutes deux censées proposer des solutions de défiscalisation pour des bailleurs louant leurs logements. La première n'a clairement pas rempli ses objectifs, l'intérêt du dispositif proposé étant plombé par un plafond de loyer trop bas. Les résultats ont démontré que le dispositif n'a pas séduit les investisseurs et l'immobilier neuf se porte encore plus mal depuis 2012. La loi « Pinel » qui a suivi ne suffira pas à relancer significativement la construction pour plusieurs raisons. D'abord, l'engagement sur 6 ans : la durée de 9 ans n'a jamais été un problème, sauf pour quelques cas de clients qui partent à la retraite dans moins de 9 ans. Ce point n'augmentera les ventes que de façon marginale. Ensuite, la possibilité de louer à un ascendant ou un descendant : ce point est également marginal. Cette problématique n'est que rarement abordée avec les clients. Enfin, les 3 % de réduction supplémentaire n'apporteront rien de plus au coût mensuel pour les investisseurs. Il ne va pas faire vendre plus, mais il va coûter 3 % de plus à l'État, ce qui est difficile à comprendre dans le contexte actuel. Il semblerait, ainsi, qu'il faille s'interroger sur les vraies questions qui sont de savoir quels sont les paramètres qui permettraient d'augmenter la rentabilité et attirer plus d'investisseurs. Aussi lui demande-t-il si la politique du Gouvernement va s'inscrire dans cette démarche ou continuer à proposer des lois sans aucun effet sur le marché qu'elles sont censées relancer.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67525

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8904

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)